
Arrondissement de BETHUNE

du Bureau Communautaire

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 12 décembre 2023, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 6 décembre 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, SCAILLIEREZ Philippe (à partir de la question 12), DELELIS Bernard, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain (à partir de la question 3), COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie (à partir de la question 8), DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARROIS Alain, BECUWE Pierre, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELEPINE Michèle, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, FLAJOLET André, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MALBRANQUE Gérard, MATTON Claudette, NEVEU Jean, OPIGEZ Dorothee, PAJOT Ludovic, PHILIPPE Danièle, PREVOST Denis, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS :

GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, DAGBERT Julien donne procuration à THELLIER David, SCAILLIEREZ Philippe donne procuration à GACQUERRE Olivier (jusqu'à la question 11), SOUILLIART Virginie donne procuration à LAVERSIN Corinne, IDZIAK Ludovic donne procuration à LEFEBVRE Nadine, PÉDRINI Léo donne procuration à DE CARRION Alain (à partir de la question 3), CHRETIEN Bruno donne procuration à GIBSON Pierre-Emmanuel, DEPAEUW Didier donne procuration à COCQ Bertrand, MEYFROIDT Sylvie donne procuration à OGIEZ Gérard, SELIN Pierre donne procuration à DEROUBAIX Hervé, DEBAECKER Olivier donne procuration à DUHAMEL Marie-Claude, DELETRE Bernard donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, DUPONT Yves donne procuration à LEGRAND Jean-Michel, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HOCQ René donne procuration à DASSONVAL Michel, MAESELE Fabrice donne procuration à PAJOT Ludovic, PRUVOST Marcel donne procuration à SANSEN Jean-Pierre

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

LEMOINE Jacky, BERRIER Philibert, DEBUSNE Emmanuelle, DELECOURT Dominique, DUPONT Jean-Michel, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, CLAIRET Dany, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Joséphé, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DESQUIRET Christophe, FLAHAUT Jacques, HANNEBICQ Franck, HERBAUT Emmanuel, JURCZYK Jean-François, LEVENT Isabelle, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, PICQUE Arnaud, TAILLY Gilles, TASSEZ Thierry, TRACHE Bruno

Monsieur DEROUBAIX Hervé est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
12 décembre 2023

ASSAINISSEMENT, GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES, HYDRAULIQUE ET LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DE PROJETS DE REUTILISATION DES EAUX USEES TRAITEES ISSUES DE NOS STATIONS D'EPURATION DU TERRITOIRE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature
Enjeux : Garantir l'approvisionnement et la qualité en eau du territoire

Dans le cadre de l'action initiée sur le territoire en matière d'écologie industrielle territoriale, la question de la maîtrise des ressources en eau devient prédominante. C'est un enjeu pris en compte à l'échelle nationale et des moyens conséquents vont pouvoir être mobilisés par les industriels sur les territoires, en témoigne la récente visite ministérielle sur la plateforme industrielle d'Isbergues à ce sujet.

Dans l'optique d'initier une approche volontariste en réponse à cet enjeu sur le territoire, il apparaît aujourd'hui opportun d'engager une action spécifique, au croisement de la politique menée en matière d'appui au développement industriel et de celles relatives à la maîtrise et la gestion de nos ressources en eau.

Afin d'appréhender cet enjeu, 2 études complémentaires apparaissent aujourd'hui nécessaires.

- Réalisation d'un diagnostic sur 12 stations d'épuration de l'agglomération, afin dévaluer le potentiel de REUT (Réutilisation des Eaux Usées Traitées) induit par chacune d'éventuelle éléments de diagnostic général de la situation des eaux industrielles sur le territoire.
- Développement d'un projet pilote au niveau de la STEP d'Isbergues, en lien avec la plateforme industrielle d'Isbergues.

L'Agence de l'Eau Artois Picardie a lancé un appel à projets « promotion de la réutilisation des eaux non conventionnelles » qui permettrait un co-financement de ces études dont le montant total est estimé à 120 000 € HT, de la part de l'Agence de l'Eau pouvant aller jusque 70 % des dépenses engagées

Il convient donc de répondre à cet appel à projets pour cet action.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cycle de l'Eau » du 04 décembre 2023, il est demandé à l'assemblée d'approuver la participation de la Communauté d'Agglomération dans la démarche de développement de projets de réutilisation des eaux usées traitées issues de nos stations d'épuration à l'appel à projets lancé par l'Agence de l'Eau Artois Picardie et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le conseiller délégué à signer les actes correspondantes. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de prendre acte de la transformation d'avances de l'agence de l'eau en subventions dans le cadre de l'amélioration ou de l'extension des réseaux d'assainissement collectif.

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

APPROUVE la participation de la Communauté d'Agglomération dans la démarche de développement de projets de réutilisation des eaux usées traitées issues de nos stations d'épuration et de lancer la demande de co-financement auprès de l'Agence de l'eau.

AUTORISE le Président, le Vice-président délégué ou le conseiller délégué à signer à l'appel à projets initié par l'Agence de l'eau.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **18 DEC. 2023**

Et de la publication le : **18 DEC. 2023**
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,



GAQUÈRE Raymond



GAQUÈRE Raymond